



Mairie de VULBENS  
Haute-Savoie

## Compte-rendu de la séance du Conseil municipal mercredi 13 février 2019

**Membres présents :** Frédéric BUDAN, Gilles DEGENEVE, Frédérique GUILLET, Floriane MUHLEMATTER, Florent BENOIT, Emma PARENT, Sylvie MELCONIAN, Sylvie RINALDI, Franck SAUTIER, Micheline BAROZIER, Daniel ZUABONI, Monique AVANTHAY, Caroline BILLOT

**Excusés :** Gérard FORAY, Fabrice DOMERGUE



### 1. Désignation du secrétaire de séance

Monique AVANTHAY est désignée en tant que secrétaire de séance.

### 2. Approbation du compte rendu

Le compte rendu de la séance du 16 janvier 2019 est approuvé à l'unanimité.

### 3. Achat des terrains de Mme Simonot pour la construction du collège

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, par délibération du 16/01/2019, la commune s'est engagée à acquérir et à mettre à disposition du Département les terrains nécessaires à la construction du collège. Cette délibération doit être modifiée pour ce qui concerne l'achat des terrains de Mme Simonot qui ne donne plus lieu à un échange et auxquels s'est ajouté une parcelle.

Conformément à l'avis des Domaines du 04/12/2018, du 04/01/2019 et du 29/01/2019,

Prix des parcelles à acquérir pour le collège : 15€/m<sup>2</sup>

#### Achat Mme SIMONOT Françoise

Parcelles à acquérir :

- ZL56	15 866 m <sup>2</sup>	237 990 €
- ZL51	308 m <sup>2</sup>	4 620 €
- ZL52	72 m <sup>2</sup>	1 080 €
- Total	16 16 246 m <sup>2</sup>	243 690 €

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Approuve** l'achat des terrains mentionnés ci-dessus

**Prend note** que ces terrains agricoles seront acquis grevés des baux ruraux signés avec l'exploitant de ce terrain

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les promesses de vente, compromis et actes correspondants

**Dit** que ces terrains seront :

- mis en totalité à disposition du Département par la commune de VULBENS pour la construction du collège
- cédés gratuitement au Département au terme de la construction après bornage pour la partie de l'emprise du collège
- vendus à la CCG au terme de la construction pour la partie qui relève de sa compétence.

### 4. Mise à disposition du photocopieur au SI du Vuache

Monsieur le Maire explique que la commune utilise un photocopieur qui est également mis à disposition du syndicat du Vuache. Il est convenu que les photocopies faites par le SIV seront refacturées au prorata de la consommation réelle en fin d'année. Il propose au Conseil d'entériner cette décision.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**  
**Approuve** le principe de facturation des photocopies au SIV au coût réel en fonction des consommations  
**Charge** Monsieur le Maire d'émettre les titres de recettes correspondant

## **5. Autorisation de mandater des dépenses d'investissement n°2**

Monsieur le Maire informe les Conseillers que des dépenses d'investissement doivent être payées avant le vote du budget primitif 2019.

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de mandater ces dépenses.

**Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**Adopte** les ouvertures de crédit suivantes :

202	Frais documents d'urbanisme	6 220 €
2041411	Subvention d'équipement des communes membres du GFP	33€
2112	Terrain de voirie	926 €
21571	Matériel roulant de voirie	46 402 €
21578	Autre matériel de voirie	15 647 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	3 640 €

**Dit** que les crédits seront reportés au budget primitif 2019.

## **6. Informations**

### ✓ **Collège du Vuache**

Le Conseil municipal souhaite que soit étudiée la possibilité de formaliser 3 baux sur les 3 hectares exploités sur la parcelle ZO2 si possible, par chacun des 3 GAEC de la commune. Il aimerait que la surface retirée aux agriculteurs du fait de la construction du collège soit compensée.

### ✓ **Police pluricommunale**

Le budget est très bien géré par le service finances de la mairie de Viry. Il s'établit à 33 976 €, avec 20,48 €/habitant en fonctionnement et 0,64 €/habitant en investissement.

Nous sommes passés de 13 135 habitants en 2018 à 13 634 en 2019. Les cambriolages à Vulbens ont augmenté de 21 en 2017 à 28 en 2018, alors que la tendance générale semble à la baisse.

### ✓ **MARPA : maison rurale pour l'autonomie**

La propriétaire du terrain pressenti pour la construction de la MARPA a donné son accord pour la vente : un montage avec l'EPF est envisagé pour l'acquisition, avec une subvention éventuelle de 100 000 €. Le bailleur social Haute Savoie Habitat sera chargé de la construction sur le terrain qui lui sera mis à disposition. La prochaine étape est la constitution d'une association et la définition de ses statuts.

### ✓ **Agenda**

- 6 avril 2019 : Journée de l'environnement
- 23 mars 2019 : Cérémonie de citoyenneté
- 12 mai 2019 : Repas des aînés à Vulbens

✓ Les comptes rendus du Conseil municipal, des commissions de la CCG, du SIPV et du SIV sont à votre disposition en Mairie, sur le site internet de la commune [www.vulbens.fr](http://www.vulbens.fr) (n'hésitez pas à consulter les actualités, le site est régulièrement mis à jour) et sur le site internet de la CCG [www.cc-genevois.fr](http://www.cc-genevois.fr).

**La séance est levée à 21h. Le prochain Conseil municipal aura lieu le mercredi 20 mars 2019, à 19h30, en salle du Conseil de la Mairie.**

